

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2025**

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 10

Quorum atteint (7)

Pouvoirs : 2

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le vingt du mois d'octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Fabrice ADAMO, Annie LAURENTIN, Adrien MILLET, Alexandre NIKSARLIAN et Sophie RIVALLEAU

Excusés :

- ✓ Sabrina LAURENTIN donne pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Christian PRUNIER donne pouvoir à Jean-Louis RIDOUARD

Adrien MILLET a été nommé secrétaire de séance.

=====

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 2 septembre 2025

Finances :

- Lotissement « Les Acacias » : Marché de travaux
- Demande de subvention Collège de Thénézay

Scolaire :

- PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

Questions Diverses

=====

SUJETS SUR TABLE

M. Le Maire propose aux Conseillers d'ajouter les 2 sujets suivants :

- ❖ Convention GEREDIS : Lotissement « Les Acacias »
- ❖ Subvention au Souvenir Français

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix des membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2025.

FINANCES

Lotissement « les Acacias » - Attribution du Marché Public

Délibération n°D2025-045

Accusé de réception en Préfecture le 22 octobre 2025

- Vu le Code de la commande publique,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de publicité publié le 10 juin 2025,
- Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Bureau d'Etudes 2LM Ingénierie en date du 17 juillet 2025,
- Considérant que la procédure a été menée conformément à la réglementation en vigueur,
- Considérant que les offres des entreprises ci-dessous ont été jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères de sélection fixés dans le règlement de la consultation,

M. Le Maire présente le rapport d'analyse des offres établi par le Bureau d'Etudes 2LM Ingénierie le 17 juillet 2025 :

Lots	Estimation du Maître d'œuvre	Candidatures	Montant HT	Montant TTC
<u>Lot 1</u> Terrassements-Voirie-Réseaux	185 094,00€HT 222 112,80€TTC	.Colas .Effage .Thiollet	205 939,00€ 201 753,30€ 173 005,80€	247 126,80€ 242 103,96€ 207 606,96€
<u>Lot 2</u> Terrassements tranchées – Télécom – AEP-Eclairage Public	40 900,00€HT 49 080,00€TTC	.Delaire .Thiollet	47 899,00€ 31 816,50€	57 478,80€ 38 179,80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'attribuer le marché de travaux relatif à l'aménagement du lotissement « Les Acacias » comme suit :

Lots	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
<u>Lot 1</u> Terrassements-Voirie-Réseaux	.Thiollet	173 005,80€	207 606,96€
<u>Lot 2</u> Terrassements tranchées – Télécom – AEP-Eclairage Public	.Thiollet	31 816,50€	38 179,80€

- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

Lotissement « Les Acacias » : convention GEREDIS

Délibération n°D2025-046

Accusé de réception en Préfecture le 22 octobre 2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du lotissement « les Acacias », situé Rue de la Croix Blanche, des travaux d'extension du réseau public d'électricité sont nécessaires afin de mettre l'alimentation en énergie électrique des parcelles.

GEREDIS Deux-Sèvres est maître d'ouvrage exploitant de la distribution publique d'énergie électrique en sa qualité de concessionnaire du service public de la gestion du réseau de distribution d'énergie électrique, en vertu du contrat de concession signé avec le SIEDS auquel la Commune d'Assais-Les-Jumeaux est adhérente.

La Commune d'Assais-Les-Jumeaux, agit en tant que demandeur en vue de l'alimentation en énergie électrique du Lotissement « Les Acacias » de 7 lots d'une puissance totale de raccordement de 84kVA situé Rue de la Croix Blanche.

Par conséquent, GEREDIS, en tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, a transmis un projet de convention technique et financière, précisant les conditions de réalisation de l'opération.

Le montant de la participation financière de la commune, selon cette convention, s'élève à **12 550,86€HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ D'approuver la convention établie par GEREDIS relative aux travaux d'extension du réseau public d'électricité pour l'alimentation du lotissement « Les Acacias » pour 7 lots.
- ▶ De valider la participation financière de la commune à hauteur de 12 550,86€HT
- ▶ D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention avec GEREDIS ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Subvention au Collège de Thénezay

Délibération n°D2025-047

Accusé de réception en Préfecture le 22 octobre 2025

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant du Collège « Jean de la Fontaine » de Thénezay.

Il rappelle que 13 élèves domiciliés sur la Commune sont actuellement scolarisés dans cet établissement.

Afin de soutenir le fonctionnement et les projets du Collège, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de **15€ par élève, soit un total de 195€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ D'attribuer une subvention d'un montant de 195€ au Collège « Jean de la Fontaine » de Thénezay.
- ▶ D'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération

Subvention au Souvenir Français

Délibération n°D2025-048

Accusé de réception en Préfecture le 22 octobre 2025

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant du Souvenir Français – Comité d'Airvault Saint-Loup, relative à la restauration de la tombe du soldat Héline, pour un montant total estimé à 180€.

Dans le cadre du devoir de mémoire et de l'entretien du patrimoine funéraire militaire, et afin de soutenir cette initiative locale, M. le Maire propose d'attribuer une subvention de **30€** à l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ▶ D'attribuer une subvention de 30€ au Souvenir Français – Comité d'Airvault Saint-Loup, pour la restauration de la tombe du soldat Héline.

- D'autoriser le M. Le Maire a signé tous les documents liés à cette délibération

SCOLAIRE

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

Délibération n°D2025-049

Accusé de réception en Préfecture le 22 octobre 2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la circulaire interministérielle n°2015-205 du 25 novembre 2015 relative à la sécurité dans les établissements scolaires et périscolaires,
- Vu la circulaire 8-6-2023 relative au Plan Particulier de mise en sûreté,
- Vu la réglementation applicable aux Établissements Recevant du Public (ERP),
- Vu les obligations de la commune en matière de prévention des risques majeurs (naturels, technologiques, attentats-intrusion, etc.),
- Considérant la nécessité de garantir la sécurité des personnes (enfants, agents, intervenants, usagers) accueillies dans l'enceinte de l'Ecole « *Graines d'Espoir* »,
- Considérant que la mise en place d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est un outil essentiel d'organisation, de prévention et d'alerte en cas de danger grave,
- Considérant le Plan Particulier de mise en sûreté unifié pour l'école « *Graines d'Espoir* » rédigé par la DSDEN 79 en date du 28 juillet 2025 conformément aux procédures définies par la circulaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De Valider le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour l'Ecole « *Graines d'Espoir* » ci-annexé,
- D'autoriser M. Le Maire à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'élaboration, la mise à jour et la diffusion du PPMS auprès des équipes concernées.
- De prévoir l'organisation régulière d'exercices de simulation, en lien avec les services de l'Éducation Nationale, les forces de sécurité, et tout partenaire concerné.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Le Calvaire : en attente du Christ. Prise en charge de l'installation par la Commune
- ❖ Chemins Cimenterie : il est proposé la désinscription de déclassement des chemins inscrits au PDIRP (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) – délibération sera prise lors du prochain Conseil

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 19h20

Le Secrétaire de Séance,
Adrien MILLET

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

